

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2030

RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE
(ABRÉGÉ – SANS ANNEXES)



FÉVRIER 2023

TABLE DES MATIÈRES

1.	Mise en contexte	3
2.	Démarche de consultation.....	4
2.1	Préconsultations.....	4
2.2	Assemblée publique	5
2.2.1	Avis public et promotion de l'activité	5
2.2.2	Diffusion du projet de PGMR	6
2.2.3	Déroulement de l'assemblée.....	7
2.3	Sondage	7
3.	Observations recueillies	8
3.1	Préconsultation.....	8
3.2	Assemblée publique et commentaires reçus par écrit	9
3.3	Compilation des résultats des sondages	13
3.4	Points de convergence et de divergence.....	14
3.4.1	Divergence.....	14
3.4.2	Convergence.....	15
4.	Recommandations.....	15
4.1	Constats généraux	15
4.2	Recommandations spécifiques aux mesures	16

1. Mise en contexte

Le 21 février 2022, le conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda adoptait son projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Comme prévu par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), à la section VII de son chapitre I (art. 53.13 et suivants), la Ville a élaboré et mis en place une procédure de consultation relative au PGMR.

La population et tous les acteurs concernés, intéressés de près ou de loin par le projet de PGMR, ont notamment été invités à une assemblée publique ayant eu lieu le 22 novembre 2022, en après-midi, à l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda. L'assemblée a été organisée par l'équipe de gestion des matières résiduelles de la Ville en collaboration avec la firme Transfert Environnement et Société, qui était responsable de l'animation de la séance.

Un sondage pour connaître les habitudes de gestion des matières résiduelles, mais également pour identifier les priorités des citoyens et des acteurs concernant les efforts supplémentaires à mettre en place pour l'atteinte des objectifs fixés au PGMR, a été diffusé dans le cadre de la consultation.

La Ville a lu les différents mémoires déposés et écouté les avis et propos formulés par les citoyens et les autres acteurs lors de l'assemblée publique. Elle a compilé les résultats du sondage et tous les commentaires reçus durant la période de consultation. Elle a ensuite rédigé le présent rapport.

Ce document présente une description de la procédure de consultation mise en place, les moyens de diffusion du projet de PGMR, les propos formulés par le public et les modifications qui seront apportées au projet de PGMR pour tenir compte des avis reçus.

2. Démarche de consultation

En novembre 2020, la Ville a entrepris la révision de son PGMR. Tel que stipulé à l'article 53.13 de la LQE, la Ville devait soumettre son projet de PGMR à la consultation publique. Les obligations quant à cette procédure de consultation sont également édictées aux articles 53.14 à 53.16 de la LQE.

2.1 Préconsultations

La démarche de révision du PGMR a été lancée par la tenue d'une séance d'information auprès de plusieurs acteurs du milieu de façon à présenter les étapes de la démarche et les inviter à des ateliers de réflexion.

Ainsi, quatre activités de réflexion se sont tenues entre février et mai 2021. Cette étape, préalable à la rédaction du plan d'action, a notamment permis de nommer les enjeux de la gestion des matières résiduelles, de faire ressortir les freins ou les défis à l'utilisation des services et à définir les attentes des différents groupes envers à la Ville.

Tableau 1 : Dates des ateliers de réflexion et groupes consultés durant ceux-ci.

Date	Groupe consulté
3 février 2021	Représentants d'Industries-Commerces-Institution (ICI)
16 février 2021	Organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles
19 avril 2021	Représentants des divers services municipaux
20 mai 2021	Membre de la Société de développement commercial – Centre-Ville

Les comptes rendus des ateliers sont disponibles à l'annexe 1.

2.2 Assemblée publique

2.2.1 Avis public et promotion de l'activité

Comme énoncé à l'article 53.14 de la LQE, un avis relatif à la consultation publique ont été publiés sur le site Internet de la Ville, dans les bulletins de quartiers ainsi que dans le journal local *Le Citoyen* au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique, soit à compter du 3 octobre 2022. Une copie de l'avis publié est présente en annexe 2. Durant cette période, le sommaire ainsi que le document complet du projet de PGMR étaient accessibles sur le site Internet de la Ville. Le sommaire du projet de PGMR est disponible en annexe 3.

La Ville a également diffusé un communiqué de presse indiquant la tenue de l'assemblée publique et les moyens pour participer à la consultation publique.

De plus, la Ville a utilisé plusieurs autres médias pour diffuser l'information concernant la démarche de consultation publique. Le tableau de la page suivante présente les outils utilisés pour faire la promotion de l'assemblée publique et leurs dates de diffusion.

Tableau 2 : Médias utilisés pour la diffusion de messages concernant la consultation publique du projet de PGMR

Média	Date de diffusion
Site Internet de la Ville	3 octobre au 1 ^{er} décembre
Communiqué de presse	5 octobre
Bulletins de quartier	Édition octobre et novembre
Journal local <i>Le Citoyen</i>	5 octobre 26 octobre 9 novembre
Intranet de la Ville	6 octobre
Entrevue téléphonique – Radio-Canada	15 octobre
Facebook	5 octobre 14 octobre 28 octobre 1 ^{er} novembre (Évènement Facebook) 10 novembre
Plateforme numérique – Radio-Canada	17 au 30 octobre 7 au 13 octobre
Instagram	24 octobre
Courriels ciblés	13 octobre 25 octobre
Infolettre de la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda	20 octobre
Stations de radio (CHIC, CHUN, WOW, O Abitibi, Énergie)	24 au 30 octobre 7 au 13 octobre (CHIC, CHUN)

2.2.2 Diffusion du projet de PGMR

Tel que prévu à l'article 53.14 de la LEQ, le projet de PGMR a été rendu disponible en version papier pour consultation à l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda ainsi qu'en version électronique sur le site Internet de la Ville, et ce, durant toute la période de consultation.

2.2.3 Déroulement de l'assemblée

Une assemblée a été fixée pour la consultation publique. Celle-ci a eu lieu le 22 novembre 2022 à 13 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 rue Taschereau Est. Afin de permettre au plus grand nombre de personnes d'assister à la rencontre, celle-ci a été diffusée en simultané sur Facebook. L'enregistrement était accessible sur Facebook jusqu'au 2 décembre 2022, soit la date limite pour le dépôt des mémoires.

L'assemblée de consultation publique s'est déroulée comme suit :

- Accueil des participants ;
- Mot de bienvenue par la mairesse Mme Diane Dallaire ;
- Présentation du déroulement de l'assemblée publique par Mme Roxanne Breton, chargée de projet chez Transfert Environnement et Société ;
- Présentation du projet de plan de gestion des matières résiduelles par Mme Andrée-Anne Dupuis, conseillère au plan de gestion des matières résiduelles ;
- Période de questions ;
- Transmission de commentaires et/ou brève présentation de mémoire ;
- Atelier d'échange en groupe ;
- Retour en plénière ;
- Conclusion, prochaines étapes et mot de la fin.

Afin d'assurer le bon déroulement de l'assemblée, la firme Transfert Environnement et Société a été désignée pour l'animation.

2.3 Sondage

Préalablement à la tenue de l'assemblée publique, la Ville a diffusé un sondage s'adressant aux citoyens ainsi qu'un sondage ciblant les ICI, accessibles en ligne du 27 septembre au 30 octobre sur le site Web de la Ville de Rouyn-Noranda. Ces deux sondages visaient à recueillir des informations sur les médias utilisés par les répondants, leurs habitudes de gestion des matières résiduelles et leurs opinions concernant certaines mesures proposées dans le projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé.

La promotion des sondages a été faite en utilisant plusieurs médias et stratégies, lesquels apparaissent au tableau 2 présenté précédemment.

Le sondage s'adressant aux citoyens a été répondu par plus de 900 répondants tandis que le sondage ciblant les ICI a recueilli les réponses de 54 participants.

3. Observations recueillies

3.1 Préconsultation

Les quatre activités de réflexion se sont orientées autour de trois enjeux principaux, soit l'implantation de la collecte des matières organiques dans les ICI, l'augmentation du taux de récupération des matières recyclables dans les ICI, et la réduction de l'enfouissement. Seule l'activité de réflexion tenue auprès de représentants des services municipaux de la Ville s'est orientée autour de l'exemplarité de l'organisation municipale et de l'accès aux services.

Les discussions ont notamment permis de bâtir 8 des 19 mesures proposées au projet de PGMR :

- Mesure 1.1** Poursuivre les efforts d'information, de sensibilisation et d'éducation pour faire connaître la gestion des matières résiduelles auprès des citoyens et de la clientèle jeunesse
- Mesure 1.2** Accompagner les ICI dans une bonne gestion des matières résiduelles
- Mesure 2.2** Faire connaître le principe de hiérarchie des 3RV-E et supporter les pratiques de réduction à la source et de réemploi
- Mesure 2.3** Assurer l'exemplarité de l'organisation municipale en matière d'approvisionnement et de gestion des matières résiduelles
- Mesure 2.4** Stimuler la mise en place de démarches d'économie circulaire
- Mesure 3.4** Améliorer l'accès et la valorisation des matières à l'écocentre et aux points de dépôt ponctuels
- Mesure 5.1** Réviser la tarification
- Mesure 5.3** Favoriser la gestion environnementale des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)

3.2 Assemblée publique et commentaires reçus par écrit

Lors de l'assemblée publique, un seul mémoire a été présenté. Toutefois, plusieurs questions et commentaires ont été soulevés par les participants. L'atelier participatif a fait ressortir plusieurs orientations et suggestions de moyens privilégiées par les participants. Le compte-rendu de l'assemblée fait partie du rapport de consultation produit par Transfert Environnement et Société, présenté en annexe 4.

À la suite de l'assemblée publique, cinq mémoires ont été déposés et des commentaires écrits ont été reçus de la part de trois citoyens. Tous les mémoires et commentaires sont fournis à l'annexe 5.

Observations générales

De façon générale, le projet de PGMR a reçu un accueil favorable, bien que les participants aient mentionné souhaiter que le plan soit plus ambitieux. Les participants à l'assemblée ont salué la volonté de la Ville d'implanter une collecte de résidus verts, d'améliorer la récupération dans les industries, commerces et institutions ainsi que d'assurer son exemplarité au niveau de la gestion des matières résiduelles.

Par leur mémoire, deux groupes ont déploré qu'il n'y ait pas de captation active des biogaz au lieu d'enfouissement technique. Les deux groupes pensent que la Ville devrait inciter le gestionnaire du site d'enfouissement à mettre en place une captation des biogaz.

Les principaux éléments soulevés lors de l'assemblée et dans les mémoires et commentaires reçus sont présentés pour chaque orientation du PGMR.

Orientation 1 : Guider les générateurs

Pour les intervenants, l'information, la sensibilisation et l'éducation (ISÉ) constitue toujours un moyen important pour l'atteinte des objectifs. Toutefois, la stratégie de communication pourrait bénéficier à être revue. Il y aurait lieu d'évaluer les meilleures pratiques de communication afin de rejoindre adéquatement les différents publics.

La sensibilisation devrait prendre différentes formes, entre autres :

- Sensibilisation sur le devenir des matières. Il existe encore beaucoup de scepticisme sur le traitement et le devenir des matières, notamment celles issues de la collecte sélective (bac bleu) ;
- Information, sensibilisation et éducation plus large par la Patrouille verte ;

- Information sur les différentes filières de récupération, notamment par la diffusion d'un bottin des récupérateurs ;
- Sensibilisation auprès des détenteurs de baux d'abris sommaires et de villégiature ;
- Sensibilisation et accompagnement des ICI dans une meilleure utilisation des services, mais également de meilleurs choix quant aux produits utilisés et distribués ;
- Création d'une vitrine d'initiatives exemplaires en gestion des matières résiduelles par les ICI.

Pour des participants, certains sujets seraient à prioriser, dont :

- L'accessibilité et la gratuité de l'écocentre, les matières y étant acceptées ;
- La consigne élargie qui devrait être déployée en novembre 2023 ;
- L'importance de bien gérer les appareils réfrigérants en fin de vie ;
- Les matières acceptées à la collecte sélective (bac bleu) et les consignes de tri ;
- Le réemploi, l'achat de seconde main et la réparation des biens.

Il a été suggéré de s'inspirer de ce qui est fait par d'autres, comme Tricentris qui diffuse plusieurs consignes de recyclage pertinentes sur sa page Facebook, qui pourraient être reprises par la Ville. Il a également été proposé de collaborer avec les autres MRC de la région pour l'élaboration et la diffusion de campagne de communication.

Orientation 2 : Prioriser la réduction à la source

L'élément ayant ressorti le plus fort lors de l'assemblée, et à la lecture des mémoires, est sans contredit l'importance de la réparation et du réemploi des encombrants fonctionnels, tels que les électroménagers. Pour plusieurs, la Ville devrait soutenir les organismes à but non lucratif en réemploi dans leurs activités et dans la mise en place de nouveaux services, comme des ateliers de réparation, une cueillette à domicile d'objets fonctionnels ou un réseau de dons et d'échanges. La mise en place d'un espace de revente des résidus de construction, rénovation, démolition est également un élément marquant des discussions.

Dans l'optique de réduction à la source, il est suggéré que la Ville intervienne auprès des ICI, ou légifère pour interdire la distribution de certains produits à usage unique, par exemple les circulaires, les ustensiles jetables ou certains types de contenants par les supermarchés ou les restaurateurs.

La réduction du gaspillage alimentaire représente également un élément important pour des intervenants. Il a d'ailleurs été suggéré que la Ville intervienne auprès des restaurateurs et des épiceries pour qu'ils adoptent des mesures pour contrer le gaspillage alimentaire, comme offrir davantage d'aliments en vrac ou offrir des portions modérées d'aliments ou de repas. L'idée de soutenir l'implantation de frigos communautaires a également été soulevée.

La Ville devrait également donner l'exemple en ce qui a trait à la bonne gestion des matières résiduelles, notamment par la valorisation et le réemploi des matériaux dans les contrats municipaux et par l'obtention d'une certification en bonne gestion des matières résiduelles, tel que ICI on recycle + de RECYC-QUÉBEC.

Finalement, faire connaître et stimuler l'économie circulaire s'avère d'une importance pour la plupart des participants, qui estiment que ceci doit se développer sur le territoire

Orientation 3 : Assurer l'accès au service

Pour les participants, la collecte de résidus verts (feuilles mortes et branches) est nécessaire afin d'assurer la valorisation de ces matières. En ce qui concerne l'implantation de la collecte des matières organiques, bien qu'elle soit prioritaire dans les ICI pour les intervenants, la mise en place d'une collecte de bacs bruns dans les quartiers les plus éloignés n'est pas la solution à privilégier pour ceux-ci. Les participants croient que les coûts importants et le bilan GES rendent cette collecte non pertinente, considérant le faible volume de matières à collecter et les grandes distances à parcourir. Les intervenants proposent plutôt de fournir aux résidences de ces quartiers des composteurs domestiques pour le traitement des matières organiques directement sur place.

Deux participants indiquent également souhaiter que la collecte des bacs bruns soit effectuée à chaque semaine durant l'été.

Pour des intervenants, l'accès à l'écocentre devrait être gratuit pour tous et pour toutes les matières. La confusion qui règne quant au fait que les usagers doivent ou non payer pour disposer de matières à l'écocentre entraîne, selon eux, des dépôts sauvages. Ils estiment que ceci pourrait être évité par une promotion claire de la gratuité de l'accès à l'écocentre.

Les participants souhaitent avoir un plus grand accès aux équipements de récupération (recyclage et matières organiques) dans les lieux publics. Pour un participant, il est important que le tri des matières résiduelles soit fait systématiquement lors d'événements tenus sur le territoire. Dans le cadre du Programme de soutien aux organismes (PSO), un soutien additionnel pourrait être octroyé aux organisateurs d'événements pour la mise en place de mesures visant à réduire leurs déchets.

En ce qui a trait à la gestion des boues de fosses septiques, il est demandé de minimalement exiger des citoyens une preuve de vidanges de leur fosse septique. De plus, certaines informations supplémentaires devraient être fournies avec la preuve de vidange, notamment le

type d'installation, le niveau de remplissage de la fosse lors de la vidange et la quantité vidangée, afin d'obtenir un portrait plus juste des installations du territoire.

Orientation 4 : Stimuler et suivre la performance

Pour les participants, la caractérisation des matières résiduelles est nécessaire afin de guider les actions à prendre pour atteindre les objectifs du PGMR. Toutefois, il est fortement suggéré de devancer cette mesure au début du calendrier de mise en œuvre, afin d'avoir un portrait juste de la situation avant le déploiement du plan d'action du PGRM, ceci afin d'orienter et prioriser les actions prévues.

Afin de bien suivre l'avancement de la mise en œuvre des mesures du PGMR et la performance du système qui en découle, il est pertinent de fixer des indicateurs facilement mesurables pour chaque mesure du plan. Une évaluation de la performance avant et après la mise en œuvre de certaines mesures s'avère pertinente.

Un groupe suggère de créer une table de travail régionale en gestion des matières résiduelles et même d'envisager la création d'une régie intermunicipale, afin de mutualiser les ressources pour la mise en œuvre des mesures des PGMR.

Orientation 5 : Responsabiliser les générateurs

Pour la plupart des participants, les mesures de responsabilisation des générateurs devraient viser principalement les ICI, un secteur sous-performant selon eux. Ces intervenants croient que les ICI, dont les gros générateurs, doivent payer plus pour le traitement de leurs déchets ou avoir des pénalités si leurs taux de récupération sont trop faibles. Pour une intervenante, les mesures du PGMR sont trop timides envers les ICI, qui, selon elle, sont encore épargnés de l'effort collectif.

Pour des intervenants, la tarification sous le principe pollueur-payeur est pertinente. À deux reprises, il a été suggéré de s'inspirer du modèle mis en place par la ville de Beaconsfield, où une tarification est appliquée selon le volume des bacs et le nombre de levées.

Notons qu'un groupe est en complet désaccord avec toute forme de tarification incitative applicable aux services de collecte ou à l'écocentre, craignant que ce principe encourage les dépôts sauvages, le brûlage et l'enfouissement illégal.

3.3 Compilation des résultats des sondages

La compilation exhaustive des résultats des sondages fait partie du rapport de consultation produit par Transfert Environnement et Société, disponible en annexe 4.

Les sondages font ressortir les habitudes de gestion des matières résiduelles des citoyens, les attentes des ICI quant à leur participation à l'amélioration de leur gestion des matières résiduelles et l'accompagnement souhaité.

Les résultats du sondage s'adressant aux citoyens montrent que :

- Plus de la moitié des répondants sont en accord avec la réduction de la fréquence de collecte des déchets ;
- Beaucoup de répondants mettent de petits encombrants dans leur bac vert ;
- La fréquence de collecte des matières recyclables est adéquate et ne devrait pas être réduite ;
- Quelques erreurs de tri persistent toujours ;
- La majorité des répondants utilisent leur bac brun et savent que les sacs de plastique compostable y sont refusés ;
- Une grande proportion des répondants pratiquent déjà l'herbicyclage ;
- La plupart des services de l'écocentre sont connus et utilisés par les répondants ;
- Par contre, des actions devraient être prises pour améliorer l'utilisation de l'écocentre, que ce soit par un accès gratuit, une amélioration de la configuration des lieux, ou en accommodant les citoyens n'ayant pas de moyens de transport adéquat pour s'y rendre.

Les 5 actions à privilégier selon les répondants au sondage visant les citoyens, sont :

1. Améliorer la gestion des matières recyclables et compostables dans les industries, commerces et institutions ;
2. Sensibiliser les citoyens à une bonne gestion de leurs matières résiduelles ;
3. Étendre la collecte des matières organiques à l'ensemble des ICI ;
4. Réduire le gaspillage alimentaire ;
5. Étendre la collecte des matières organiques à l'ensemble des citoyens.

Tandis que les 3 actions suivantes sont considérées comme étant moins importantes par les répondants :

1. Mettre en place une collecte spéciale de feuilles mortes ;
2. Adopter une tarification incitative sous le concept pollueur-payeur ;
3. Limiter les quantités de matières mises à la collecte des déchets (bac vert).

En ce qui concerne les résultats du sondage visant les ICI, les principaux constats sont :

- La plupart des répondants croient que leur gestion des matières résiduelles pourrait être améliorée ;
- Les ICI souhaitent que la Ville les soutienne dans l'amélioration de leur gestion des matières résiduelles ;
- La majorité des répondants sont favorables à l'implantation de la collecte des matières organiques dans leur entreprise ;
- La moitié des répondants sont en accord avec une modulation des coûts de traitement des matières résiduelles pour rendre plus compétitifs les services de récupération.

Afin que la Ville soit un exemple en gestion des matières résiduelles, les répondants des ICI ont identifié l'implantation de la collecte des matières organiques dans chacun des bâtiments municipaux comme étant l'action à privilégier, suivie par l'implantation d'îlots de récupération dans les lieux publics et la recherche de débouchés pour la valorisation des matières récupérées à l'écocentre.

3.4 Points de convergence et de divergence

L'assemblée de consultation, les mémoires et les sondages ont fait ressortir des éléments de convergence, mais également certaines oppositions dans les actions à privilégier par la Ville pour l'atteinte des objectifs.

3.4.1 Divergence

Trois mesures particulières ont été jugées les moins importantes par les répondants au sondage citoyens alors qu'elles ont obtenu un fort appui à l'assemblée ou dans les mémoires déposés :

- Limiter les quantités de matières mises à la collecte des déchets (bac vert) ;
- Adopter une tarification incitative sous le concept pollueur-payeur ;
- Adopter un règlement sur l'herbicyclage.

Ces trois mesures offrent un grand potentiel de réduction des matières envoyées à l'enfouissement, mais nécessitent néanmoins une responsabilisation des générateurs. Cette divergence de point de vue suggère que l'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) sera importante avant la mise en place de telles mesures, notamment pour bien faire connaître les filières de récupération et les services offerts par la Ville.

3.4.2 Convergence

L'exercice de consultation a toutefois permis de faire ressortir des points de convergence quant à l'importance des mesures à mettre en place pour atteindre les objectifs du PGMR.

Les participants à la consultation publique s'entendent sur :

- L'importance d'améliorer la gestion des matières résiduelles dans les industries, commerces et institutions, particulièrement par l'implantation de la collecte des matières organiques ;
- La réduction du gaspillage alimentaire ;
- L'importance de favoriser le réemploi des matières issues de l'écocentre notamment les résidus de construction, rénovation et démolition ;
- La sensibilisation des générateurs à une bonne gestion des matières résiduelles.

La gestion des matières organiques appliquée à l'ensemble des citoyens semble importante pour les participants aux activités de consultation. Toutefois, les divers intervenants ne priorisent pas les mêmes moyens pour assurer la gestion des matières organiques sur l'ensemble du territoire. Dans leur mémoire, des participants suggèrent une gestion sur place, à l'aide de composteurs domestiques, pour les unités restant à desservir tandis que la majorité des répondants au sondage trouvent important d'implanter la collecte des matières organiques auprès de toutes les résidences. Notons toutefois que le sondage proposait uniquement le choix d'étendre la collecte des matières organiques à l'ensemble des citoyens.

4. Recommandations

À la lumière des commentaires émis dans les mémoires, lors de l'assemblée et des résultats des sondages, des recommandations de bonification des mesures sont proposées.

4.1 Constats généraux

Afin de considérer les commentaires reçus, la Ville documentera les initiatives mises en place sur le territoire visant à valoriser les matières résiduelles, afin d'en dresser la liste à la section 4 du PGMR. De plus, la section 5 concernant les installations de traitement des matières résiduelles sera bonifiée par l'ajout des tableaux descriptifs et d'informations supplémentaires concernant les installations décrites.

4.2 Recommandations spécifiques aux mesures

GUIDER LES GÉNÉRATEURS

Mesure 1.2

Accompagner les ICI dans une bonne gestion des matières résiduelles

Recommandation : Ajouter de diffuser auprès des restaurateurs et des supermarchés des conseils de réduction à la source, de réduction du gaspillage alimentaire et des suggestions d'alternatives durables.

PRIORISER LA RÉDUCTION À LA SOURCE

Mesure 2.2

Faire connaître le principe de hiérarchie des 3RV-E et supporter les pratiques de réduction à la source et de réemploi

Recommandation : Préciser de supporter les OBNL et entreprises d'économie sociale qui œuvrent dans des activités de réemploi ainsi que la création de nouveaux services qui favorisent la réduction des déchets (ex. : collecte à domicile de biens réutilisables, ateliers de réparation, réseau de dons et d'échange, etc.).

Recommandation : Ajouter de recenser les entreprises de réparation et diffuser l'information sur le site Web de la Ville.

Mesure 2.3

Assurer l'exemplarité de l'organisation municipale en matière d'approvisionnement et de gestion des matières résiduelles

Recommandations :

Ajouter d'obtenir une certification en gestion des matières résiduelles (ex. : ICI on recycle +).

Ajouter de suivre des formations en écogestion.

Ajouter de diffuser auprès du public les bonnes pratiques de la Ville en termes de gestion des matières résiduelles et d'acquisition responsable.

Ajouter de tenir des rencontres annuelles ou semestrielles pour faire le suivi de la politique interne.

Mesure 2.4

Stimuler la mise en place de démarches d'économie circulaire

Recommandation : Ajouter le recensement des types et des quantités de matières issus des autres écocentres de la région afin d'obtenir un portrait régional des gisements.

ASSURER L'ACCÈS AUX SERVICES

Mesure 3.4

Améliorer l'accès et la valorisation des matières à l'écocentre et aux points de dépôts ponctuels

Recommandation : Ajouter de faire la promotion des services de l'écocentre et des modalités d'utilisation (matières acceptées, gratuité, frais applicables, etc.).

STIMULER ET SUIVRE LA PERFORMANCE

Mesure 4.1

Caractériser les matières résiduelles résidentielles et des ICI

Recommandation : Devancer l'échéancier de mise en œuvre à l'année 2024 ou au plus tard en 2025.

Mesure 4.2

Échanger avec les acteurs œuvrant ou concernés par la GMR

Recommandation : Ajouter d'organiser et de tenir des rencontres avec les coordonnateurs en GMR des autres MRC afin de cibler les opportunités de collaboration et/ou de partage de ressources.

Mesure 4.3

Valoriser le compost produit à partir des matières collectées par la collecte des bacs bruns

Recommandation : Ajouter de documenter et de promouvoir l'utilisation du compost par les équipes de la Ville (avantages, économie, quantités utilisées, etc.).

RESPONSABILISER LES GÉNÉRATEURS

Mesure 5.1 Réviser la tarification relative à la gestion des matières résiduelles

Recommandations :

Ajouter d'appliquer une taxe GMR aux baux d'abris sommaires, notamment pour assurer la continuité du service de conteneurs dans certains secteurs durant la saison de la chasse.

Ajouter de moduler la taxe selon les services et les particularités des secteurs.

Mesure 5.3

Favoriser la gestion environnementale des résidus CRD

Recommandation : Ajouter de faciliter la revente à faible coût des matériaux de construction réutilisables reçus à l'écocentre, par la mise en place d'un espace dédié à recevoir ce type de matières.